

Clérac



Bulletin Communal

Décembre 2004

N° 07

Sommaire

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Le mot du Maire | page 3 |
| Les grands dossiers | pages 4-5 |
| Activités de la Municipalité | pages 6 |
| Bibliothèque | page 7 |
| L'école bouge et apprend | page 8 |
| Journée du patrimoine | page 9 |
| Le travail du résinier | pages 10-11 |
| Témoignage d'un résinier | pages 12 |
| La Vie des Associations | pages 13-22 |
| Point de vue sur les OGM | page 23 |
| La saison 2004 du Musée | pages 24-25 |
| Histoire patoisante charentaise | page 26-27 |
| Le calendrier du jardinage | page 28 |
| Les Recettes de saison | page 29 |
| État civil / Vie pratique | page 30 |



NOTRE COUVERTURE :

Pin Gemmé
Boulangerie de Clérac

Directeur de la Publication : Guy Pasquet
Rédacteur en chef : Dominique Maurel
Imprimerie : Impimerie Robert - 17500 Pons
N° Dépôt légal : 962

Le Mot du Maire



*Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,*

Vous venez de recevoir votre bulletin communal de Décembre 2004. Je vous en souhaite bonne lecture et espère que vous y trouverez toutes les informations relatives à la vie de notre commune depuis Juin dernier.

Le fait marquant de cette fin d'année est sans nul doute l'ouverture prochaine de notre Boulangerie - Pâtisserie.

L'exploitant Monsieur Hervé Dubot a pris possession des lieux le 03 décembre et prépare l'ouverture de son établissement pour la mi-décembre. Vous aurez l'occasion de faire connaissance avec ce jeune couple lors de l'inauguration dont la date exacte vous sera communiquée dans les prochains jours.

C'est pour mon équipe et moi-même une grande satisfaction, de redonner à notre commune un service disparu depuis des années, et de pouvoir proposer aux nouveaux habitants potentiels un commerce indispensable à son développement, au même titre qu'une poste, une école, une épicerie ...

Je souhaite bienvenue et bonne chance à Hervé Dubot et sa compagne. Je vous demande de leur réserver un excellent accueil.

L'année 2004 va bientôt se terminer. Que 2005 comble vos plus chers désirs, en vous apportant santé, joie et prospérité.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement à tous.

Guy PASQUET

Les grands dossiers

NOS DECHETS MENAGERS : UNE EVOLUTION PREOCCUPANTE

Quelques administrés nous ont fait une remarque sur l'évolution du coût du service apporté par la collectivité pour l'élimination de leurs déchets ménagers.

Dans ces quelques lignes, vous pourrez trouver des informations répondant à vos interrogations.

La Commune n'assume pas la compétence « Déchets ménagers ». Cette dernière relève de la Communauté de Communes de Haute Saintonge (C.D.C.H.S.) rassemblant environ 120 territoires, pour une population de 54 700 habitants.

La commune de Clérac est donc traitée comme les autres communes, même si elle possède sur son territoire un Centre d'Enfouissement Technique.

Les ressources permettant d'honorer les diverses prestations servies (ramassage, transport, traitement, enfouissement, tri sélectif...) proviennent des contribuables que nous sommes.

Avant 2003 :

Le budget de l'intercommunalité, constitué de sa part sur les taxes d'habitation et foncières (colonne 3 sur vos avis d'imposition) prenait en charge la totalité du coût de l'élimination des déchets ménagers : soit 2 282 500 € en 2002.

A partir de 2003 :

Pour assurer ce service, la C.D.C.H.S. a décidé, à partir du 01 janvier 2003, de mettre en place pour les années à venir, une colonne « Ordures ménagères » sur la taxe foncière dont les recettes permettraient de compenser la somme des augmentations annuelles du poste « Déchets ménagers » depuis 2002. Le financement le plus important restant au même niveau que l'année 2002 soit 2 282 500 €

2003 :

Dépenses totales : 2 838 700 € (+ 24,3 % par rapport à 2002)

Répartition :

- 2 282 500 € sur le budget global 2003 de l'intercommunalité.

- 556 000 € sur la colonne Ordures Ménagères de la taxe foncière

2004 :

Dépenses totales : 3 148 500 € (+ 10,9 % par rapport à 2003)

Répartition :

- 2 282 500 € sur le budget global 2004 de l'intercommunalité .

- 866 000 € sur la colonne Ordures Ménagères de la taxe foncière.

Vous êtes amenés à constater par la donnée spécifique OM (colonne 7 de l'avis de la taxe foncière) l'accroissement des coûts que génèrent nos déchets chaque année :

+ 556 000 € de 2002 à 2003 pas de chiffres en 2002

+ 310 000 € de 2003 à 2004 . + 56 % (**) en moyenne / 2003.

(**) C'est ce fort % d'augmentation qui a probablement retenu l'attention de certains d'entre vous.

Il est effectivement l'élément visible depuis 2002 de l'évolution de ce service, mais ces quelques lignes d'informations vous montrent que notre participation financière à ce dernier se trouve aussi ailleurs.

Information : Les propriétaires peuvent répercuter la somme mentionnée dans la colonne OM sur la TFB à leurs locataires.

Le tri sélectif reste à la fois un geste civique et un frein important pour la dérive financière :

* Subventions en fonction de l'accroissement des tonnages collectés

* Moins de tonnages de traités ou d'enfouis donc moins de coût

* Recettes matières afférentes au tri sélectif

* Etc....

Source : Communauté de Communes Haute Saintonge (C.D.C.H.S.)

TFB : Taxe Foncier Bâti

TH : Taxe Habitation

OM : Ordures ménagères

Les grands dossiers

URBANISME : LES REALISATIONS DU 2^{ème} SEMESTRE

En cette fin d'année, nous achevons notre programme 2004, à savoir :

- fin des travaux de la Boulangerie

(à noter que les accès seront traités provisoirement par un simple bicouche noir, dans l'attente d'une finition définitive d'ici à quelques mois, quand la route aura été refaite pour accéder au Lotissement).

- première tranche d'enfouissement des réseaux EDF et PTT dans la rue des Écoles.

Nous aborderons dans le prochain numéro du Journal, l'avancement des projets 2005, à savoir le lotissement communal, l'assainissement du bourg, la construction de logements locatifs sur le terrain communal en face de l'église (ancienne boulangerie), etc...

D'autre part nous notons avec plaisir les efforts faits actuellement pour redonner aux façades des anciennes habitations leur aspect d'origine (pierres et moellons) ; on regrettera toutefois que toutes les nouvelles toitures ne soient pas traitées dans le même esprit.



L'enquête d'utilité publique de la L.G.V. Sud Europe Atlantique débute en 2005

Comme annoncé lors des réunions publiques d'information conduites par R.F.F. (Réseau Ferré Français) au cours du mois d'octobre 2004, le projet de la ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique sur les communes de Villognon à Ambarès-et-Lagrave va être soumis à enquête publique au cours du premier trimestre 2005.

Cette enquête porte à la fois sur l'utilité publique du projet de ligne à grande vitesse, sur la mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes qui en sont dotées ainsi que sur la demande d'autorisation de défrichement des zones boisées.

Lorsque la commission d'enquête sera désignée par le tribunal administratif de Poitiers, le préfet de la Charente, coordonnateur de l'enquête, publiera un Arrêté d'ouverture de l'enquête. Celui ci sera affiché en mairie, ainsi qu'au droit des intersections du projet de LGV et des principales voiries concernées.

Cet Arrêté précisera notamment la durée de l'enquête, les lieux où le dossier d'enquête sera consultable, les permanences de la commission d'enquête.

Activités de la Municipalité

LE CIMETIERE ET SON ORGANISATION

Dépourvue du plan de l'ancien cimetière, mais en possession d'actes d'achats de concessions, (les plus anciennes datant de 1876), la municipalité a lancé une étude sur l'organisation du cimetière.

- La première étape de cette étude consiste à mettre en concordance les actes avec le plan que nous avons dû créer en cherchant à obtenir des informations sur certaines sépultures dépourvues de nom. Ceci explique les affiches apposées sur quelques tombes ou monuments à la Toussaint. Opération plutôt bien réussie, puisque des renseignements ont été communiqués au secrétariat de la mairie, mais il faudra mettre à contribution les personnes susceptibles de nous donner des informations complémentaires.

- La deuxième étape consistera à répertorier les terrains non concédés afin de pouvoir les mettre à disposition.

Prochainement un règlement municipal sera établi en fonction de la législation des cimetières. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, nous ne manquerons pas de vous informer.

ATELIER INFORMATIQUE : les cours ont repris depuis le 29 novembre

L'atelier informatique a repris depuis la fin novembre. Il a lieu chaque lundi à 20 h 30 dans la salle informatique près de la Mairie. Toutes les personnes voulant se joindre à nous seront les bienvenues. Il s'adresse essentiellement aux débutants désirant faire leur premier clic de souris.

NOUVEAU : COURS D'ESPAGNOL depuis le 1er décembre

A l'initiative de la municipalité et d'une personne volontaire rencontrée lors du folklore de Montguyon, des cours d'espagnol sont dispensés tous les mercredis soir à 19 h à partir du 1er Décembre en salle d'informatique. Si ces cours niveau débutant vous intéressent veuillez vous adresser à la Mairie pour plus de renseignements.

Nos gustaría que viniera mucha gente.

C.C.A.S : Repas des Aînés

Samedi 27 novembre, les aînés de la commune se sont retrouvés pour le traditionnel déjeuner festif préparé par Suzelle JOSEPH et animé par le groupe Comédie Chanson de Guîtres.

Notre doyen, M. André MÉTREAU, domicilié chez Mme MARTIN dans le bourg, tout près de la salle des fêtes s'y est rendu seul et était heureux de retrouver tous ceux qu'il connaît.

Le menu était, cette année, illustré par la récente réalisation municipale : la nouvelle boulangerie qui ouvrira ses portes avant les fêtes de Noël.

L'an prochain, le C.C.A.S. souhaiterait également faire une animation pour les enfants de l'école lors de la semaine du goût en partenariat avec le restaurant et la boulangerie du village.

Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles en quête de nouveautés littéraires

La Bibliothèque Municipale de Clérac est ouverte depuis le 06 janvier 2004.

Cet espace de plaisir et de découverte est accessible à toutes et tous.

C'est un service public entièrement gratuit, tant pour l'inscription que pour l'emprunt des ouvrages.

Une équipe de bénévoles est ravie de vous y accueillir **les mardis et jeudis de : 16h30 à 18h30, et les samedis de 10h30 à 12h30.**

Un ordinateur est à votre disposition afin d'y consulter les CD Rom disponibles. Ceux-ci vont être renouvelés le 02/12/2004.

N'hésitez pas à venir vous y inscrire et découvrir les dernières nouveautés littéraires mais aussi les vidéocassettes et les compacts disques généreusement prêtés par la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt).

Le dernier passage du bibliobus date du 14 octobre dernier, de nombreux ouvrages sont mis à la disposition du public pour une durée de 3 mois.

La Bibliothèque possède des éditions en gros caractères

Quelques nouveautés littéraires :

Romans :

Biographie de la faim de Amélie Nothomb

Orfenor de Myrielle Marc

Romans fantastiques :

La grande anthologie de la Fantasy

Dragon déchu de Péter F. Hamilton

Les chroniques de Cadwai de Jack Vance



Policiers :

La ligne noire de Jean-Christophe Grange

La donzelle de Picouly

Documentaires :

Ouvrages sur les recettes de cuisines

Comment créer et entretenir vos bonsaï

Délinquance routière

Stress

Massages pour bébés

Biographies :

Le Ruisseau des singes de Jean-Claude Brialy

De Gaulle mon père de Philippe de Gaulle

Mais aussi de très nombreuses BD pour les adultes et les enfants, un très grand choix de romans pour les jeunes et de très beaux albums pour les plus petits.

L'école bouge et apprend



J'apprends, nous apprenons, ils apprennent...à vivre ensemble

Début de l'année scolaire dans la continuité et le rapprochement à l'école de Clérac.

Autour des actions menées par l'équipe enseignante, tous les élèves de l'école ont partagé des moments collectifs de rapprochement :

- Rapprochement de leur patrimoine, de leur identité de Cléracais et de Cléracaise d'abord. Grâce aux recherches et aux explications consciencieuses de Madame Quod, les classes de cycle 1 et 2 ont parcouru les sentiers de promenade de leur village et découvert les beautés de leurs forêts.

C'est aussi par l'entremise de Madame Quod et Mademoiselle Manon que les enfants ont rencontré Monsieur Audouin. Avec patience et passion cet ancien résinier a raconté aux jeunes cléracais l'histoire de leur commune, de ces hommes et de ces femmes qui y développèrent le gemmage de pins. Et c'est grâce à Monsieur Amblanc que les élèves des cycles 1 et 2 ont à leur tour lié leur histoire à celle de la terre de leur commune en l'aidant à planter un nouvel arbre le lundi 22 novembre 2004.



- Rapprochement aussi de l'Histoire de leur pays et de celle des Anciens Combattants de leur village. C'est avec admiration et intimidation que les élèves ont accompagné la directrice de l'école lors de la manifestation du 86^{ème} Souvenir le 11 novembre.

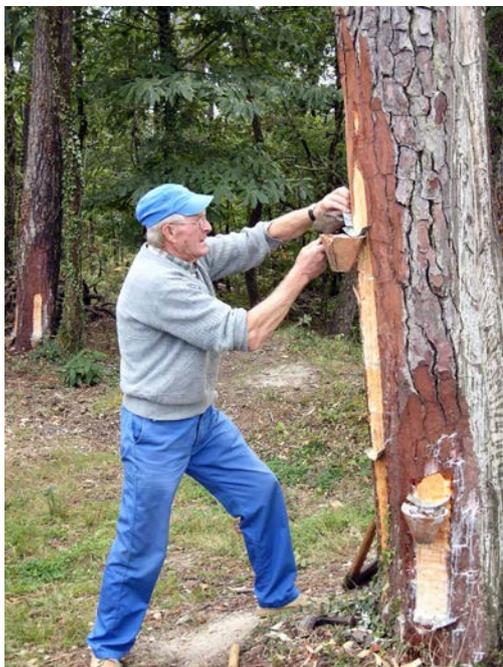
- Parce que grandir et apprendre, c'est aussi se rapprocher des autres, l'équipe enseignante a souhaité renouveler les visites à la bibliothèque municipale. Pour les apprentis lecteurs la bibliothèque reste un endroit où ils peuvent s'immerger dans l'univers des livres ou découvrir de nouveaux contes grâce aux lectures de Mademoiselle Brun.

- Rapprochement enfin de plusieurs familles autour des enseignantes pour les encourager dans la mise en place du Marché de Noël. Plusieurs parents se sont proposés pour apporter leur aide, de diverses façons, dans la réalisation d'objets destinés à être vendus lors de ce marché du 10 décembre. L'association des parents d'élèves a réuni les parents et financé les projets des enseignantes, ce qui permet à l'ensemble des acteurs de l'école de coopérer pour offrir une soirée de fête aux élèves de l'école de Clérac.

L'équipe enseignante tient à remercier tous ceux qui par leurs actions ou leurs soutiens cherchent à enrichir le quotidien de l'école. Toutes ces initiatives déjà entreprises sont non seulement un apport pour les apprentissages des enfants mais aussi une occasion pour eux d'observer comment les adultes qui les entourent vivent ensemble, se découvrent en se rapprochant, pour mieux se respecter.

Journée du Patrimoine

Le 19 septembre avait lieu la traditionnelle **journée du patrimoine** à laquelle Clérac participait activement. Deux temps forts jalonnaient cette journée.



Démonstration de gemmage

Une vingtaine de personnes a pu découvrir ou retrouver les gestes du résinier autrefois très courants à Clérac. Grâce à Armand Audoin qui a eu l'excellente idée de poursuivre son activité de gemmeur sur quelques pins prêtés par M. Garceau, l'histoire de ce métier, disparu il y a peu, a refait surface. Les gestes précis et méticuleux d'Armand, ses explications et les anecdotes, venant parfois de l'auditoire, ont ravi les spectateurs très impatients de tout savoir sur cette activité. L'exposition préparée par Mme Manon venait compléter efficacement la pratique.

Chant dans notre église Saint Vivien.

A l'initiative de Geneviève Peissel-Lutard, un moment musical à l'église de Saint Vivien a été proposé pour la journée du patrimoine. Françoise POLLARD, soprano, nous a enchantés par son répertoire de musique profane et sacrée. Un vrai bonheur pour tous les auditeurs !



Une assemblée attentive



Françoise Pollard



Le travail du résinier



Le résinier, ou gemmeur, partait tôt le matin pour exploiter le plus de pins possible. Le gemmage (récolte de la résine) avait lieu de fin février à octobre. Métier traditionnel

dans les Landes il était également très présent dans notre secteur.

Ainsi en témoigne Louis David, instituteur à La Genétouze en 1910 :

« L'industrie dominante est la récolte de la résine. Des ouvriers, des Landais, appelés ici résiniers, font une entaille au-dessus de laquelle ils placent un petit pot. La résine sort goutte à goutte et remplit ce pot. On verse le contenu dans une barrique et le tout est expédié, soit à Dax, soit à Mios, ou ailleurs. On en prépare la poix, la colophane, les vernis, les cires à cacheter. On extrait aussi l'essence de térébenthine, nécessaire aux peintres et aux dégraisseurs. Chaque pin rapporte ainsi un franc par an. »

Le principe

La résine (produit de la photosynthèse) ne coule que lorsque le soleil réchauffe les aiguilles de pin. Dès la fin février, si le temps le permet, le gemmeur écorce la face des pins à gemmer avec sa hache à écorcer. Il choisit des pins âgés de 20 à 30 ans et prépare le côté exposé au soleil levant, à l'abri du vent et de la pluie.

La technique

Cette incision, appelée « care » sera rafraîchie une fois par semaine en été et une fois tous les quinze jours au printemps et en automne à l'aide du « hapchott ». L'opération consiste à enlever un copeau à la partie supérieure de l'entaille. Les copeaux issus de cette opération étaient très appréciés des

ménagères pour allumer le feu dans la cheminée. Le résinier pulvérisait la plaie d'acide sulfurique pour activer l'écoulement de la résine. La care a un centimètre d'épaisseur et 5 à 9 cm de large.

Un godet de terre cuite était installé à l'aide d'une pointe sous la care pour recueillir la gemme. Cette dernière était orientée vers le pot par un crampon en zinc. C'était ce qu'on appelait « le cramponnage ». On cramponnait ainsi entre 200 et 300 pins par jour.

La première année de récolte (à la fin de la « campagne ») la care avait une hauteur d'environ 55 cm, la deuxième année elle faisait 1,30 m, la troisième 2 m et à la fin de la quatrième campagne elle mesurait près de 3 m. Le pin gemmé était ensuite mis au repos pendant 1 à 4 ans. Avant son abattage, l'arbre était « gemmé à mort ».

À la fin de la campagne, la résine qui avait séché sur la care, appelée « barras » ou « brai », était récupérée. Le gemmeur la faisait tomber sur une toile de jute déposée au pied de l'arbre. Ainsi rien ne se perdait. À Clérac, chaque résinier avait l'entretien de 10 000 à 15 000 cares. Avant les gelées, il fallait enlever les pots et ébouillanter les zincs pour les nettoyer.

La récolte

Les pots remplis étaient vidés dans un réci-





Le travail du résinier (suite)

piant, la « couarte », véhiculée à travers la forêt dans une brouette. Cette récolte ou « amasse » se déroulait tous les 25 jours environ. Les couartes, qui contenaient 17 litres de gomme environ, étaient à leur tour vidées dans une barrique numérotée. Il ne fallait pas moins de 1000 pots pour la remplir. Ces barriques étaient ensuite chargées sur des charrettes. Une « petite » charrette chargée de 4 barriques était tirée par un seul cheval, tandis qu'une charrette de 7 barriques était tirée par deux chevaux ou quatre bœufs. Les camions viendront remplacer les animaux de trait.

Le traitement

Les barriques étaient transportées jusqu'à l'usine de « Génin » (aujourd'hui Angenin) qui recevait également la résine de Charente, Dordogne et Gironde. Elle a fonctionné de 1924 à 1966. À sa fermeture, la résine a été ensuite acheminée vers une distillerie de gomme de Gironde (Marcheprime, Carcans) jusqu'en 1976.

L'utilisation

La résine entre dans la composition des peintures, adhésifs, encaustique, colorants, mastics, encres d'imprimerie, pneumatiques, détergents, cosmétiques, produits pharmaceutiques, produits chimiques. Par distillation, on en extrait l'essence de térébenthine qui est devenue une matière première pour la chimie industrielle car ses composants chimiques, les terpènes, sont utilisés en parfumerie et en pharmacie.

Des produits chimiques dérivés de la colophane (résine jaune, solide et transparente qui forme le résidu de la distillation de la térébenthine) entrent dans la fabrication des isolants, des produits de beauté (rouge à lèvres, cires à épiler), des matières plastiques dures et dans celle des chewing-gums.



Le paysan continue à arracher les soies du porc grâce à une poudre de brai ou de colophane et les violonistes frottent leur archet avec un cube de colophane.

L'historique

En 1860 la commune devient le principal centre de commerce de résine. Des Landais se sont d'abord installés dans la partie forestière située à l'ouest : Landry, Moindron, Frouin.

Ces Landais sont arrivés dans les années 1840-1850, des vastes Landes situées bien au-delà de Bordeaux où la vie leur était très dure, presque impossible. Ils s'implantèrent dans le pays pour vivre plus facilement dans nos Landes Saintongeaises, grâce à la double industrie du sciage du bois et de la fabrication de la résine.

Dans les villages ci-dessous vivaient au moins deux familles de résiniers : Rentier, Abel, Bésias, Château, Teurlay des Landes, Matrat, Génin, Le Sable, Fradon, Bourdeleau, Le Boulat, Simonneau, etc.

En Charente-Maritime, il y avait trois distilleries de résine :

| | | |
|----------------|-----------|------------------|
| Clérac : | 1924/1966 | 5 561 hl en 1939 |
| St Aigulin : | 1924/1953 | 4 562 hl en 1939 |
| La Tremblade : | 1854/1968 | 3 570 hl en 1939 |

Le gemmage en France a pris fin en 1989.



Témoignage d'un résinier : André MÉTREAU, 95 ans.



"Je suis né le 6 mai 1909 à "Ragon" dans la commune de Maransin ; ma mère Marie Robin a épousé Adolphe Métreau dont les racines sont à Cercoux et à Montguyon.

Mes ancêtres

avaient le moulin de "Montabret", à Cercoux, à la limite de la Gironde sur le petit ruisseau "le Canon".

J'ai passé ma petite enfance à "Trouillaud" chez mon grand-père, ensuite je suis parti pour aller à l'école à Maransin.

C'est à 16 ans, vers 1925, que j'ai commencé à gemmer les pins dans les landes de Messieurs Sartron, Avril "d'Estève", Métayer "du Grand Jard", Loyer de Bayas, etc.

J'ai appris le gemmage à deux autres du village : Marcel Lavidalie et Parenteau. Tout un art!

La résine était vendue à Mr Hector Poupelain à "Génin" (Clérac)

Deux fois, la distillerie de Clérac a brûlé (proximité des chaudières et de l'essence de térébenthine). C'est arrivé aussi à celle de La Tremblade.

Le travail du résinier

Le matin, départ à 6 heures et le soir débauche vers 19h 30.

C'était important d'être au travail quand le soleil se levait. Il fallait voir le jour se lever dans la forêt. Je faisais suivre mon chien, c'était lui qui gardait mon vélo.

En hiver, j'arrêtais le travail plus tôt pour aller à la chasse à la bécasse (elles étaient nombreuses).

Le casse-croûte était dans ma musette : de

la charcuterie, (on élevait et on cuisinait un cochon l'hiver), du pain, des fruits du jardin, peu de vin mais du café froid ça désaltérait mieux.

A chaque "ramasse" je remplissais 11 barriques. Ces barriques étaient dispersées sur le lieu de travail. Une fois pleine, je les chargeais - tout seul- sur la charrette tirée par mes bœufs. Pour les hisser sur la plateforme je les faisais rouler sur de longs piquets. Elles étaient ensuite déposées près de la route où le camion de la distillerie venait les récupérer.

C'était le propriétaire qui fournissait les zincs.

Les femmes ramassaient les copeaux pour allumer le feu, copeaux fins comme des feuilles de papier à cigarette.

En 1936, j'ai arrêté le gemmage pour aller travailler à la Cave Coopérative de Maransin. C'est moi qui ai fait marcher les premières machines.

Après le décès de Mr Bouinot (accident de voiture), j'ai repris mon activité de résinier pour le compte de Messieurs Laverdure, Roi et Gautriaud au "Petit-Frouin" et à "Bel-Air". Puis, je suis venu habiter au "Petit-Frouin" dans une maison de la famille Corbineau-Poupelain.

En 1972, à 63 ans, j'ai pris ma retraite, après un accident du travail. Brûlure avec l'acide utilisé pour "activer" l'écoulement de la résine.

Ensuite, je suis venu m'installer à "Moindron". Dans ce village habitait la famille Cazenave. Une famille de Landais venue pour gemmer les pins.

D'autres Landais se sont établis dans ce même secteur : les familles Goalard, Couro, Labeyrie (de Tosse), Arriberouge (de Soutons), etc.

(14 juillet 2004)

La Vie des Associations

REFLEXION SUR LES ASSOCIATIONS ET LEURS BENEVOLES

Le Bénévole ? Une espèce en voie de disparition !!!

Le bénévole est un mammifère bipède, plumé depuis longtemps, et qui vit en troupes très clairsemés au sein de nos associations.

Le cri de ralliement de cet animal est : « CONVOCAATION ».

Le regroupement qui s'ensuit a toujours le même objet : organiser des jeux de cirque pour ravir la foule et chercher de l'or pour permettre de continuer ces jeux.

Mais le bénévole a un adversaire héréditaire : le YAKA. Celui-ci prolifère d'autant mieux qu'il est gavé. Il se caractérise par un volume de cerveau très réduit. Ses idées, comme son vocabulaire, se limitent le plus souvent à « y a qu'à » d'où son nom.

Le YAKA, fort peu actif, attend. Il guette le bénévole pour l'assaillir avec sa langue fourchue et cracher son venin à la moindre erreur ou au moindre retard. Le bénévole peut alors être atteint d'une grave maladie : LE DECOURAGEMENT.

Cette maladie se caractérise par des absences de plus en plus fréquentes aux réunions, un intérêt croissant pour la planche à voile et un sourire attendri devant une canne à pêche. Un attrait très vif pour un fauteuil devant la télévision est souvent observé.

Les bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître et de ne plus se reproduire, comme souvent les animaux enfermés dans les zoos.

Les « yakas » avec leur petit cerveau et leur grande gueule, viendront alors leur lancer des cacahouètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie ce passé, pas si lointain, où le bénévole abondait, organisait leurs loisirs et où l'on pouvait le traquer sans contrainte.

DANSES DE SALON : « JOSY DANSE »

Josy Danse est une association de danse nouvellement créée à Clérac qui rassemble des danseurs de différentes communes. Elle propose des cours de danse le mardi à Clérac et le mercredi à Saint Aigulin.

Les cours sont assurés de 20 h à 21 h 15 pour les débutants et de 21 h 15 à 22 h 30 pour les danseurs quelque peu expérimentés.

Différentes danses seront étudiées : Rock , valse, rumba, tcha tcha tcha , samba, tango ... et enseignées par une bénévole de l'association qui prend chaque semaine des cours de formation à Bordeaux et qui est passionnée.

Si vous aimez la danse , il n'est pas trop tard, vous pouvez nous rejoindre en acquittant une adhésion pour l'année de **10 €** et une cotisation trimestrielle : Individuelle **46 €**, couple **90 €**, jeune jusqu'à 18 ans **35 €**.

Si vous êtes intéressés, prenez contact au 06.80.53.90.42 ou au 05.46.04.23.81



La Vie des Associations

COMITE DES FETES : LE COMPTE RENDU D'UNE ANNEE DE FETE

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 20 novembre dernier en présence de Guy PASQUET, Maire, de Pascal PRIOUZEAU, Responsable de la Commission Fêtes et Loisirs, ainsi que la Presse Locale. Le Bilan global est très positif, puisque la participation aux différentes animations a dépassé nos espérances, ce qui pour nous est très important. Cette année les principales animations ont commencé avec la **Journée Pique-Nique** en mai à "Verdillon" : bonne chambrée malgré un temps capricieux.



Ensuite, la fête s'est poursuivie le 03 juillet par la **Journée Plein Air** avec le thème "Vaches Landaises et Quadrilla avec école Taurine" : beaucoup d'émotions, de rires, de gaieté entre les acteurs, le public et les enfants, tout cela conforté par la Banda Los Pocholos pour reprendre ensemble chants, refrains, airs de musiques populaires. La soirée dansante fut une réussite, 600 convives pour la dégustation des moules, tapas, et jambon à la broche. Elle s'est terminée à l'aube dans une super ambiance !

Début septembre, la **fête foraine**, avec son **marché nocturne** animé par le Club de danse de Clérac, connut une grosse affluence avec encore 500 couverts et un vrai succès avec nos commerçants ambulants, une vraie fête quoi ... Le **Vide Grenier** du dimanche, cette fois s'est déroulé sous un temps très ensoleillé et chaud, avec de nombreux exposants, tous ravis de cette journée de fouille. Cette année, le beau temps était avec nous, ce qui donne une âme supplémentaire aux fêtes de plein air.

Notre compte d'exploitation est positif, et cela est encourageant pour organiser de futures animations et

"Fiesta" de qualité. Beaucoup de personnes nous ont soutenus activement pour réussir nos différentes manifestations, la Commune, l'A.C.C.A., le Football, la Pétanque, nos Commerçants et Artisans, la Presse Locale, et bien sûr, toutes les personnes bénévoles habituées à notre Association. Nous vous remercions tous vivement. C'est donc la même équipe au complet, avec le même Bureau qui repart, renforcée de 3 nouveaux membres, bienvenue à eux.

Maintenant l'année 2005 pointe son nez, et déjà nous pouvons vous annoncer qu'une **grande soirée Choucroute** aura lieu le **9 avril 2005**, soirée organisée par le Football, beaucoup de surprises Retenez bien cette date. Pour le reste du calendrier des festivités à venir, Pique-Nique en mai, il nous reste à savoir dans quel village, la Journée Plein Air le samedi 2 juillet, reste à définir le thème, la fête foraine des 2 - 3 et 4 septembre avec son marché nocturne, son vide grenier et d'autres surprises. Nous vous informerons sur l'avancement des festivités. Nous faisons toujours appel à vous pour nous rejoindre au sein du Comité, afin de participer et d'apporter des idées pour réaliser dans notre village une osmose de convivialité entre tous et pour faire **encore et encore la fête**.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2005. A bientôt, et que la fête continue



Domingo : Dos mergues y una sangria por favor !!!

La Vie des Associations

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS FIDELE A LA MEMOIRE COLLECTIVE

La commémoration de l'anniversaire de l'armistice de la guerre 1939-1945 s'est déroulée comme tous les ans devant le monument aux morts en présence de Jean Claude Noinin, président de l'association locale cléracaise, Guy Pasquet, maire de Clérac et du conseil municipal. L'association tient à remercier chaleureusement la directrice de l'école qui a accompagné les enfants et Christophe Metreau pour avoir dirigé l'ensemble de clairons.

A l'occasion de cette cérémonie Jean Claude Noinin a décoré Frédéric Bellot et Serge Manon pour la croix de la reconnaissance de la nation (voir photo).



ASSOCIATION SCOLAIRE DE CLERAC

L'association scolaire de Clérac a renouvelé ses membres après la rentrée des classes.

Le bureau 2004/2005 se compose de:

- Corinne CHAUVET présidente
- Sylvie VIAS secrétaire
- Catherine NORMAND trésorière

Cette année de nombreux bénévoles, que nous remercions vivement, se sont proposés pour aider l'association dans ces activités. Cela permettra de faire de nouvelles manifestations comme, par exemple, le marché de Noël initié par la Directrice de notre école.

L'année 2003/2004 réduite en activités par manque d'effectif est cependant bien équilibrée du point de vue des comptes en particulier grâce à la réussite de la kermesse que nous devons à votre grande mobilisation. Comme promis le bilan des comptes de sept. 03 à juin 04 :

| | dépenses | recettes | observations |
|-----------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| Noël | 98,60 € | | gâteaux et boissons offerts |
| frais adm. | 8,14 € | | enveloppes, timbres |
| Coop. scolaire | 150,00 € | | |
| carnaval | 24,22 € | | |
| kermesse | 620,50 € | 1 924,80 € | |
| voyage scolaire | 562,00 € | | participation de 50% |
| Total | 1 463,46 € | + 461,34 € | |

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

En réponse à de fréquentes questions posées sur la réglementation concernant la chasse au gibier d'eau, voici un extrait d'une lettre de Jean-Marc Michel, Ministère de l'Écologie et du Développement, qui nous a été adressée.

« Par un arrêté du 4 novembre 2003 publié au *journal officiel* du 9 décembre, les règles d'utilisation des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau et pour la destruction des animaux nuisibles ont été profondément modifiées.



Bécasse sur la glace

Il s'agit tout d'abord de la période transitoire de mise en œuvre de l'éjointage et du baguage des appelants, fixée à cinq ans pour les raisons suivantes :

Seuls les appelants nés et élevés en captivité sont autorisés. Aucun oiseau prélevé dans la nature ne peut servir d'appelant.

Pour limiter les risques de pollution génétique des populations sauvages, et pour réduire le commerce illégal des oiseaux, l'éjointage doit être pratiqué dans les jours qui suivent l'éclosion. Le baguage doit intervenir dans un délai d'un mois après l'éclosion.

Toutefois, l'éjointage ne pouvant être pratiqué sur des spécimens adultes, et l'âge de chaque oiseau étant difficile à déterminer dès lors qu'il n'est pas juvénile, il est nécessaire de prévoir une période transitoire avant que l'ensemble des appelants d'un chasseur puisse être éjointé et bagué.

Le taux moyen de renouvellement des appelants est de l'ordre de 5 ans. C'est pourquoi l'arrêté du 4 novembre 2003 sera modifié afin que soit laissé un délai de 5 ans aux chasseurs pour que l'ensemble de leurs appelants soit éjointé et bagué.

Afin que l'ouverture du gibier d'eau en août 2004 se passe dans les meilleures conditions, j'ai demandé au directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de donner pour instruction aux agents chargés du contrôle placés sous ses ordres de ne pas verbaliser ceux dont les appelants ne sont pas tous éjointés et bagués, et ceux dont le nombre d'appelants dépasse les quotas.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'entrée en application de l'arrêté relatif au carnet de prélèvements pour la chasse de nuit au gibier d'eau publié au journal officiel du 4 mars 2004, la campagne 2004-2005 peut être considérée, pour les chasseurs, comme une campagne d'expérimentation. J'ai aussi demandé au directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de donner pour instruction aux agents chargés du contrôle placés sous ses ordres de ne pas verbaliser les chasseurs qui n'auront pas complété leur carnet ou ne l'auront pas retourné dans les délais à la fédération des chasseurs. »

La Vie des Associations

QUAND LES AINES RURAUX DE CLERAC NOUS PARLENT DE L'ECOLE

La MAISON de 1' ECOLE

Pour des millions d'enfants devenus aujourd'hui les parents d'autres enfants, l'école communale demeure ce bastion imprenable de la mémoire.

C'est la loi du 20 mars 1883 et, plus tard, les textes de 1887 qui établissent une véritable politique de construction des "maisons d'école" spécialement et exclusivement conçues à cet effet.

Auparavant l'enseignement pouvait en effet être dispensé dans des lieux plus ou moins bien adaptés à cette fonction. La Loi Guizot du 28 juin 1833 avait institué la notion d'école primaire publique

Le gouvernement ressent vite le besoin de standardiser, voire d'uniformiser l'architecture de ses écoles sur l'ensemble du territoire. Il établit un cahier des charges très précis concernant les obligations de construction ainsi que des Plans-types de bâtiments.

La fin du XIX^{ème} siècle va lui donner des locaux correspondant à sa mission d'éducation.

« Il faut que l'école attire l'enfant. Il faut qu'elle soit séduisante, agréable, il faut qu'elle ait de belles et grandes salles bien aérées, bien ensoleillées : pas de barreau aux fenêtres surtout. Il faut de grandes cours, une salle de gymnase et si c'est possible un jardin avec des fleurs. Il faut qu'elle soit ornementée, parée. Il faut enfin que nous fassions pour elle ce que nos pères faisaient pour leur église. L'école, c'est notre église, laïque a nous... » Paul Bert

Dans certaines communes, sa fonction scolaire se doublait d'une vocation d'administration communale. Aux mots « Ecole Communale » se voyait alors très souvent accolé celui de « Mairie » et l'instituteur était aussi secrétaire de mairie : à Clérac : Mrs Ferdinand Poupelain, Hyppolite Ménier (Instituteurs), Clarac (mari de l'institutrice).



La Vie des Associations

La détermination de l'A.S.L. face à la réduction des subventions

A la suite de la réduction récente des subventions allouées pour la reconstruction de la forêt, l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais a organisé le 23 juin dernier une réunion d'information des propriétaires. Celle-ci s'est déroulée en présence de M. le Maire de Clérac et de MM. Thébauld et Clupeau.

M. Boyer précise tout d'abord que pour les 1^{ère} et 2^{ème} tranches, les montants prévus seront bien versés par l'Administration, puisque les dossiers ont été signés. Par contre, pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} juin 2004, ce sont les nouveaux montants qui s'appliqueront.

MM. Thébauld et Clupeau commentent les nouvelles dispositions qui seront applicables à l'A.S.L. :

- Nettoyage : la subvention passe de 1 463 à 1 440 €/ha (- 1,57 %)
- Semis ou plantation de pins maritimes : la subvention passe de 2 440 à 1 840 €/ha (- 24,59 %).

L'objectif du ministère serait de tendre à une harmonisation des subventions entre les différentes régions. La nôtre se trouvait au plafond, et passerait au même niveau que la région Aquitaine.

Il est également possible de solliciter l'octroi de subventions en cas de recours à un expert agréé : 80 €/ha pour le nettoyage, 120 €/ha pour la reconstitution du peuplement.

En contrepartie de la réduction des subventions, l'engagement des propriétaires est ramené de 15 ans à 5 ans, c'est-à-dire que les propriétaires se trouvent dégagés de leurs obligations de travaux après réception des travaux imposés à 5 ans, soit après le 1^{er} dépressage. L'engagement de maintenir la parcelle dans son état boisé reste toujours fixé à 15 ans.

Remarque : pourquoi initialement une obligation de travaux sur 15 ans et aujourd'hui sur 5 ans seulement ? Si ces travaux ne sont plus obligatoires, chacun s'accorde à reconnaître qu'ils sont utiles au bon développement de la forêt.

Selon les facilités que nous espérons obtenir, les calculs effectués font apparaître que nous aurons la possibilité de poursuivre des travaux au-delà de 5 ans. Il ne faut cependant pas se voiler la face : nous pourrions de moins en moins supporter de dérive, car nous ne disposerons d'aucune marge de manœuvre.



Les membres du bureau de l'ASL sur un site de plantation

La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »: *T'as les yeux qui piquent ? Ferme les !!!*

ou

Les risques sanitaires liés aux sites d'enfouissement

Les deux vecteurs de transmission d'éléments toxiques rejetés par une installation comme celle de Clérac, sont l'air et l'eau.

Si le risque de pollution de l'eau est bien réel, il ne sera pas ressenti de façon immédiate alors que la pollution de l'air affecte déjà une population importante et en premier lieu les personnes travaillant sur le site.

D'où viennent ces polluants ? Quels sont-ils ?

*** Les lixiviats, jus issus du lessivage et de la fermentation des déchets, contiennent notamment:

- * Des polluants organiques
- * Des métaux lourds
- * Des phénols
- * Des hydrocarbures
- * De l'ammoniac

*** Le biogaz, gaz s'échappant de la masse des déchets en fermentation, contiennent notamment:

- * Du méthane(CH₄)
- * Du dioxyde de carbone (CO₂)
- * De l'hydrogène sulfuré (H₂S)
- * Des mercaptans (composé d'odeur fétide comprenant un alcool associé à du soufre)
- * Des composés organiques volatils (COV) parmi lesquels, du benzène, du trichloréthylène, du toluène et de l'éthylbenzène.

*** Les gaz de combustion des torchères et de l'évaporateur de lixiviats contiennent notamment :

- * Du dioxyde de carbone (CO₂)
- * Du monoxyde de carbone (CO)
- * Du dioxyde de soufre (SO₂)
- * Des composés organiques volatils (COV)
- * Du dioxyde d'azote (NO₂)
- * Des poussières

Quels effets ont-ils sur notre santé ?

*** Les lixiviats sont surtout un danger pour les eaux (superficielles et souterraines) . Mais l'ammoniac qu'ils contiennent s'évapore des bassins de stockage et peut provoquer des irritations oculaires et respiratoires. De plus l'exposition répétée à l'ammoniac entraîne une accoutumance et le seuil de perception augmente.

*** Dans le biogaz :

- * L'hydrogène sulfuré(H₂S) provoque une irritation des muqueuses oculaires et respiratoires, des céphalées (maux de tête) et des nausées.
- * Les composés organiques volatils dans lesquels on sépare :
 - 1)le toluène (effets de type atteinte neurologique) et l'éthylbenzène (effets de type augmentation de poids des organes)
 - 2)le benzène (troubles neuropsychiques, leucémies) et le trichloréthylène (troubles neuropsychiques, cancer des testicules)

La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »

*** Dans les gaz de combustion :

* Le monoxyde de carbone (CO) se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang amenant un manque d'oxygénation des organes. Les symptômes sont des maux de tête et des vertiges . Si la concentration augmente, les symptômes s'aggravent (nausées, vomissements).

* Le dioxyde de soufre (SO₂) est un irritant des muqueuses, de la peau, et des voies respiratoires supérieures (toux, dyspnée)

* Le dioxyde d'azote(NO₂) est un gaz irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant il favorise les infections pulmonaires.

* Les poussières peuvent à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures. Selon leur composition elles ont des propriétés cancérogènes et mutagènes.

Les effets de ces polluants sont amplifiés par le tabagisme.

A Clérac, quelques uns de ces paramètres sont mesurés :

Certains chiffres semblent dépasser énormément les seuils préconisés par la Fédération ATMO (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).

Depuis plusieurs années, au hasard des conversations, on entend très souvent des personnes se plaindre de problèmes divers (yeux irrités par exemple).

Nous demandons qu'une étude sérieuse soit menée autour du site dans un rayon suffisamment grand, par un organisme indépendant.

En attendant, pour pouvoir appuyer cette demande, l'association tente de recueillir des témoignages sur des problèmes de santé pouvant être liés à la décharge.

Pour ce faire, nous avons déposé des feuilles sur lesquelles vous pouvez inscrire les symptômes observés et (sans donner votre adresse si vous ne le souhaitez pas) le nom de votre village. Si vous souhaitez nous donner plus d'information vous pouvez écrire à l'Association Saintonge Boisée Vivante-Lusseau-17270-Clérac.

Les feuilles de témoignage se trouvent actuellement dans les salles d'attente du Dr Blanc à Cercoux, du Dr Lam à Coutras, des kinés de Montguyon, ainsi que dans les pharmacies de Mr Amarot à Cercoux et de Mme et Mr Perez à Montguyon.

L'UNION DE LA PETANQUE CLERACAISE et le calendrier

Concours :

TRIPLETTE Samedi 12 MARS /Dotation FP+50%FP/15E

DOUBLETTE Dimanche 24 AVRIL / FP+30%FP /10E

DOUBLETTE Samedi 8 MAI / FP+50%FP /10E

TETE A TETE Samedi 21 MAI / FP+30%FP /5E

DOUBLETTE Samedi 8 MAI / FP+50%FP /10E

DOUBLETTE Samedi 8 MAI / FP+50%FP /10E

prix de la licence 2005 : 15 euros et pour les jeunes jusqu'à junior gratuite



Les membres de l'U.P.C.

La Vie des Associations

L'UNION SPORTIVE CLERACAISE FAIT LE POINT SUR LA SAISON

Pour la saison 2004/2005 l'US Clérac a engagé 7 équipes.

L'équipe de débutants progresse de semaines en semaines, les victoires viennent mais l'important reste de participer.

L'équipe de benjamins a terminé la première phase du championnat en gagnant 5 matches sur 6 en perdant donc 1 match mais en marquant tout de même 27 buts contre 11 encaissés.

L'équipe des -13 ans, après des débuts difficiles, s'est bien reprise, dans cette première phase. Sur 8 matches elle en a joué 6 avec 3 victoires, 1 match nul et 2 défaites.

L'équipe des -15 ans, performante et efficace, a remporté 5 matches sur 6 en faisant 1 match nul tout en marquant 29 buts contre 6 encaissés.

L'équipe des -18 ans évolue dans un championnat difficile (2 poules seulement dans le département). Les déplacements sont longs et les équipes affrontées sont loin d'être des équipes de village. J'encourage tous les parents de cette équipe à participer aux prochains déplacements. Vous pouvez venir et encourager toutes ces équipes de jeunes le samedi après-midi au stade de Clérac.

Quand aux seniors :

L'équipe B évolue en 5^{ème} division et est tributaire de l'équipe A. Après 1/3 du championnat, cette équipe se retrouve en 4^{ème} place avec 4 victoires, 1 nul et 2 défaites. Elle a aussi marqué 24 buts pour en encaisser 13.

Enfin, l'équipe A a évolué quand à elle en 3^{ème} division. Elle alterne entre de très bons et de mauvais résultats. Avec 3 victoires, 2 nuls et 2 défaites, elle se situe au milieu de tableau avec seulement 13 buts marqués contre 16 encaissés.

Bon courage à tous et bonnes fêtes de fin d'année.



La Vie des Associations

NOUVELLE ASSOCIATION : L.C.F.

Objet de l'association

Cette association a pour but la création, la production, la diffusion et la promotion d'œuvres artistiques dans les domaines de la musique, du théâtral et de l'audiovisuel.

Le but de l'association est également ouvert à la formation spécifique à ces activités, la création de décors, de costumes, la production et la vente de bibelots.

Le siège social de l'association est fixé à Bois Charles, 17270 CLERAC.

Tél : 05 46 04 27 67



L.C.F. en représentation pour le Téléthon à Clérac

ADMR : Association du Service A domicile

Vous avez besoin d'aide, vous êtes chez vous ou vous allez y revenir mais vous ne pourrez assurer les tâches quotidiennes.

Comment demander de l'aide ? Où s'adresser ? Quelles démarches effectuer ?

Si vous êtes retraité ...

Si vous êtes malade, handicapé ou invalide...

Si vous êtes hospitalisé...

Si vous attendez un enfant, si vous êtes une famille, ou un parent isolé avec ou sans enfant à la maison...

Renseignez vous à l'avance pour être conseillés sur les démarches à accomplir en joignant le service ADMR à la Mairie de Montguyon porte 11.

Tél : 05 46 04 45 97

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h

Point de vue sur les O.G.M.



Les opposants à l'implantation d'O.G.M. en milieu ouvert sont qualifiés de dangereux obscurantistes par leurs promoteurs (les terroristes ne sont pas loin).

A l'heure actuelle, aucune étude sérieuse n'a prouvé l'innocuité des O.G.M. pour les consommateurs tandis que la dissémination de leurs pollens dans l'environnement s'est déjà avérée douloureuse pour des agriculteurs canadiens. Ils ont vu leurs cultures contaminées et donc déclassées (et pour certains une condamnation financière pour usage abusif de semences génétiquement modifiées par Monsanto).

La dissémination des plantes transgéniques dans l'environnement pose à la société un problème crucial de gestion du risque.

Ce risque se décline en trois grandes catégories ; risque économique pour l'agriculture et l'alimentation non transgéniques du fait des contaminations, risque pour la biodiversité et risque sanitaire.

Si le risque économique lié à la contamination a pu être estimé en fonction de scénarios de développement des O.G.M., il représente des sommes colossales que les assurances privées refusent de prendre en charge. Le risque pour la biodiversité et le risque sanitaire ne peuvent quant à eux être calculés. Ils sont clairement rangés par tous les professionnels dans la catégorie des risques non assurables. (On peut même adjoindre une quatrième catégorie de risque, puisque certaines compagnies n'offriraient plus aucune assurance aux agriculteurs impliqués dans les O.G.M., en excluant même les bâtiments par peur des actions anti-O.G.M !). Il s'agit clairement aux yeux des assureurs d'une application pragmatique du principe de précaution.

Ce constat étant fait, il s'agit maintenant de savoir qui sera responsable des préjudices.

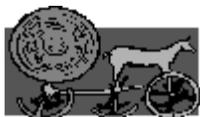
La Commission Européenne, qui un temps a envisagé d'établir une directive sur ce point, a fait marche arrière et elle a renvoyé aux états membres la mise en place (ou non) d'un régime de responsabilité. Les états peuvent légiférer et créer , comme en Allemagne, un fonds alimenté par les firmes productrices d'O.G.M. et les agriculteurs les utilisant, pour réparer les éventuels préjudices. Un tel système condamne de fait les cultures O.G.M. en leur ôtant tout intérêt économique. Les états pourraient au contraire faire porter à la collectivité le poids du risque.

Dans le contexte actuel de la décentralisation en France, il reste à savoir si cette gestion du risque ne pourrait pas à terme être transférée aux collectivités locales, tout comme la Commission Européenne l'a elle même transférée aux états membres.

Il semble donc urgent que les élus locaux se mobilisent pour interpeller le législateur sur ce point, mais également pour dégager leur responsabilité. Ceci peut se faire dès à présent par la prise d'arrêtés ou de délibérations contre les O.G.M. en milieu ouvert, qu'ils soient maintenus ou non suite à un contrôle de légalité.

Faute de réaction d'ampleur, la population ne pourrait que relever une nouvelle fois l'incapacité des pouvoirs publics à gérer ces risques et leur désengagement croissant de l'espace politique.

Patrice Pouget



La saison 2004 du Musée

Il est maintenant dans les habitudes de donner un petit aperçu de la saison touristique du Musée.

Tout d'abord la publicité

- des panneaux signalent sur les grandes routes l'existence de ce site ; c'est la meilleure des informations selon les sondages.

- les journaux hebdomadaires locaux, le bulletin paroissial, l'Agriculteur Charentais, Sud-Ouest Dimanche, etc. ont eux aussi véhiculé l'information.

Les temps forts

- En juin, la Journée du petit Patrimoine de Pays a permis la découverte de plusieurs sites sur le canton dont la visite d'un four à chaux à la Valade et l'exposition, en l'église de Clérac des oeuvres du sculpteur Saintais ARNOLD (L. David, sans son livre sur "le canton de Montguyon" en 1910, le dit sculpteur bordelais ! Recherches à faire).

- En septembre, les journées du patrimoine avaient pour thème : sciences & techniques ». Voir plus loin)

Les visiteurs

Des élèves d'écoles de la Gironde et les scolaires du Fouilloux ont fait étape à Clérac pour la journée. Après un déjeuner sur l'aire de pique-nique (près des courts de tennis) ils ont pu découvrir le gemmage sur le sentier de randonnée au "Brandard".

En mai et juin, ce sont surtout des autochtones avec des amis et des personnes qui "posent des jalons" pour des sorties d'été avec leurs groupes :

- des motards de Bordeaux, la S.E.F.C.O. , des camping-caristes du Grand Sud-Ouest, des maisons de retraite, le Club des Tractions Citroën, etc.

En juillet et en août, la plupart des personnes sont des vacanciers en gîte dans la région mais aussi des Cléracais avec leur famille.

Une nouveauté

L'ouverture de la Voie Verte dite "La Galope Chopine" -qui n'est autre que l'ancienne voie ferrée inaugurée en 1906- a conduit des cyclistes jusqu'au Musée.

Au Musée, des visiteurs de plusieurs pays

Un nombre assez important d'Anglais en location dans le secteur, des Belges, des Polonais, des Antillais, des Italiens, des New-Zélandais, des Canadiens, etc.

Mais encore : des habitués, pour ne pas dire des abonnés ! qui repassent d'une année à l'autre, seuls ou accompagnés. Un pèlerin des Côtes-du-Nord, en route pour Saint-Jacques de Compostelle, a fait halte à Clé-

rac.

Objectifs variés

Certains mettent à profit ce temps des vacances pour visiter la région mais aussi pour faire des recherches historiques et généalogiques.

Ainsi, les personnes du Var sont revenues.

D'autres sont à la recherche de leur famille du Canada, ou bien de photos d'école de leurs grands-parents, des photos de tranches de vie, de leur jeunesse à Clérac, de documents anciens sur la commune, le canton. Quelques uns s'intéressent à des sujets bien précis, sur la forge, sur la résine, sur leur maison...

Plusieurs personnes préparent des livres sur la région. Un professeur résidant à Paris est en train d'écrire la vie de sa famille autrefois Cléracaise.

Une famille au grand complet s'est donné rendez-vous à Clérac pour revoir le village, la maison des ancêtres, le lavoir, la tombe. Ils venaient de Paris, de Toulouse et du Canada. Les ancêtres avaient ouvert le café-restaurant-salle de danse "de la gare" à "Dautour" lors de la construction de la voie ferrée presque centenaire !

Une autre branche, la famille Cotet, étaient forgerons depuis plusieurs générations à Gadebourg et à Genet. Le Musée abrite une "machine à vendanger" don de Mr H. Levraud, gravée au nom de son ancêtre et, avait-il bien précisé, réalisée par le forgeron Cotet de Genet. Un Jean Cotet né en 1771 était déjà forgeron et maréchal ; et un François Cotet exerçait encore en 1923.

D'autres visiteurs descendants d'une très vieille famille de la région ont évoqué l'existence du percep-teur Gilbert Nau à Clérac ! (alors qu'aujourd'hui, il n'y a plus de perception au chef-lieu de canton).



La voie verte



La saison 2004 du Musée

Beaucoup de visiteurs ont des attaches familiales dans la commune ou le secteur.

Des descendants du sabotier de Montguyon qui s'étaient perdus de vue, ont pu se retrouver suite à une visite au Musée, etc.

Des personnes sont à la recherche d'outils pour compléter leurs collections : du matériel de résinier, pousse-crampons, place-vires, couartés et pour une exposition sur la vigne : des appareils à greffer, etc.

Le Musée, lieu de communication par excellence ! de mise en réseau ou en relation ? Oui, chaque fois que cela est possible.

La S.E.F.C.O. (Société Ethnologique et Folklorique du Centre-Ouest) est déjà venue à maintes reprises. A chaque fois elle a rencontré les célèbres joueurs de quilles. Un article dans leur journal "le Subiet" a relaté la visite de 1998 (texte disponible au Musée pour ceux qui connaissent le patois charentais).

La journée du patrimoine de septembre a été particulièrement dense avec :

- le dimanche après-midi, la démonstration du gemmage de pins sur le sentier de randonnée

- dans la soirée, un moment musical de chant à l'église, à l'initiative d'une ancienne Cléracaise Geneviève Lutard. Les auteurs de ces animations ont été remerciés pour leur bénévolat.

- puis le lundi, ce sont les élèves de l'école de Clérac qui ont pris le chemin du "Brandard" pour rencontrer Mr Audoin, le résinier. 67 enfants ont revu les gestes accomplis par certains de leurs ancêtres venus des Landes à la fin des années 1800.

Il est en effet possible de retrouver au Musée le nom (ou bien encore des photos) de résiniers de la région, de la Gironde, et de la Charente.

La vie économique a été évoquée mais il y a aussi la vie de château et d'artiste !

Clérac cité d'artistes ? Pourquoi pas.

Le gendre du marquis de Callières, Gaston de Lavault, était fils du conservateur du Musée des Beaux-Arts de la Rochelle. Furcy de Lavault, ami de Corot, était un peintre de talent. Il a pris sa retraite à Clérac, est décédé, et enterré au village. Un de ses tableaux représentant des fleurs se trouve à Jonzac.

Il y a neuf ans, au Musée, un autre peintre de Clérac était mis à l'honneur : Max Séverac qui comme Furcy de Lavault a peint des fleurs et des paysages Cléracais. Ces oeuvres-là font parties de collections privées et avaient été spontanément prêtées par leur

propriétaire.

Puisque nous évoquons des personnages célèbres, les ancêtres du Ministre Léo Lagrange (décédé en 1944) étaient originaires de Clérac. Encore une famille de forgerons, mais résidant dans le bourg.

Quant au sculpteur Arnold, il est l'auteur de nombreuses oeuvres en Charente et dans le département jusqu'à la statue de "La Redoute" aux Portes-en Ré, dans l'île du même nom.

La D.R.A.C. (Direction des Affaires Culturelles à Poitiers) a remarqué, il y a quelques années, les vitraux de l'église. Cet



Signature du sculpteur Arnold derrière l'autel

été, la commission patrimoine de la Communauté des Communes est venue en faire l'inventaire.

Le grand vitrail du chevet, "démuré en 1863" (précise L. David dans son livre cité plus haut) et représentant Saint-Vivien et le roi Théodoric ainsi que celui de la chapelle de Saint-Antoine ont retenu leur attention.

Les autres vitraux du chœur sont restés murés (voir à l'extérieur côté nord). Des photos anciennes montrent aussi l'emplacement de vitraux obturés dans le transept et la nef.

Les oeuvres citées plus haut sont l'oeuvre du maître-verrier bordelais Jean-Baptiste Lieuzères, en 1863.

Les petits vitraux sont signés R.G. - 1909. De qui s'agit-il ? Le verrier ou un mécène ?

Pour information

Le tableau de l'Annonciation mentionné dans les précédents numéros va être restauré. Le cadre est déjà fait, la toile devrait suivre. La D.R.A.C. a donné son accord puisque ce dernier était inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Quant au calvaire, situé dans le transept, qui, lui, est classé Monument Historique, la D.R.A.C. a envoyé deux experts pour réaliser des devis en vue d'une restauration.

Au sujet de la provenance de cette oeuvre, les avis sont partagés. Était-elle en plein air ? ou a-t-elle toujours été à l'intérieur de l'édifice ? Aucune trace d'archive, à ce jour.



Histoire patoisante charentaise

LE CHARENTAIS QUI MANJHE SIX FOUÉS PAR JHOUR

Il est peuplé de Charentais, le Paradis : il y en a 50.
Or, une révolte éclate dans ces régions célestes ;
Saint Pierre s'informe et on vient lui dire : « ce sont
les Charentais qui réclament, ils veulent manger six
fois par jour comme dans leur pays ».

De là un conflit assez grave, qui se déroule de la ma-
nière suivante :

Le grand Saint Piârre faizait ses comptes avant la fin
de l'an'née. I décit à son vâlet : « baille m'en dont mon
Grand Livre, que jh'vouèye in p'tit là vour que jh'n'en
sont ! » .

I tournit les feuilles, i teurchit le mot : France, i l'a-
gardit les départements ...I chéyait teurjhou sus les
lettres C. H.

I disait ; « C.H... C.H... Charente, Charente, Charente-
Inférieure. »

I peurnit son porte-pieume, i mettit à la piace
« d'Inférieure » : Maritime. »Coume thieu, qui dit , i
s'rant contents, dépeus le temps qui zou voulant ! »

Et i tôrnit les feuilles : Charente, Charente !.

« Et astheur, qui dit, fi d'la mère ! Avons-jhi pu qu'dés
Chérentais ithyi ? Etout qui créyant qu'il allant pren-
'le monopole dau Paradis ? In-moument , Beurtrand,
ma jh'ment voué-t-in -yivèvre ! Et promièr'ment jhe
troue qu'o s'fait jholiment d'brut ithyi ; i l'avant peur-
tant point coutume de s'piaindre, qu'étout qui s'passe
dont ?

- Hé, qu'o dit l'vâlet , o l'est zeux, les Chérentais qui
s'piainant , pac'qui manjhant qu'in foué prr 'jhour !
- Ah ! ah ! qu'o décit Saint Piârre, étout qui créyant
que jh'm'en vâs les pousser à la nauriture au prix
vour qu'o l'est la vie ? I m'coûteriant pu cher qui
v'lant ! Envouèyez-m'en dont in délégué. Et à
moins, qui dit, tu sonjheras de m'chouézit le pu
intelligent, pac 'que dans thiellé z-affaires, o
l'est teurjhou les pu fins qui poussant l'pu sot au
thiu ».
- Et l'délégué arrivit ... sans courit .. ine boune fi-
guyure d'homme.
- « Sarviteur ... tout mon thieur ... Va-t-ou ? ... Pas
mal merci ... Tout châ p'tit ... O vat coum'o l'est
m'né ... Le temps à l'air de voulouèr se mette au
biâ.
- Pas tant d'esp'llications, quo dacist Saint Piârre, tu
fais les d'mandes et les réponses, tâch'de seug'
ton ch'min dreit.. d'Angolême à La Rochelle pas
d'besoin d'passer prr' Potiers ! Délégué, avance au

ralliement ! Qu'étout qu'o y-a-t-à ton sarvice ?

- Ham , qu'o décit thiau gâs, et o l'est les z-outes qui
s'piainant d'pas manjher leû saouût !
- Les z-outes, qu'o décit Saint Piârre, t'as pas l'air
trop courajhit ! Et toué, qui dit, n'en fais-tu pas
partie des z-outes ? Etout qu'vous êtes pas beu-
naizezs, ithyi ? O l'est pas assez d'manjher in cot'-
pr'r'jhour prr' dau monde qui fazant reun ? Jhe
coumince à n'en ête r'sazié d'vous z-outes, teur-
tous. Et combeun de fouè manjhant -y dont
pr'r'jhour dans ton pays ? »

L'aut se grattit l'calà :

« Six cots prr'jhour, qui dit .

Six foués prr'jhour, qu'o l'huchit Saint Piârre ; cou-
ment fais-tu ton compte ? Sacré grand gormand,
que tu es ... manjhe pain peurdut ... Allons, fais
m'en thielle addition.

Eh beun, vouèlà, qu'o décit l'gâs. Dès au matin, à la
chandelle, quant'jh'ai feurmojhé mon béthiaire,
jhe manjhe in p'tit d'moulue saurette avec de
l'heûle de noix ou beun deux, trois cagouilles su la
grille avec dau beurre ... Trempe ine boune roûtie,
qui dit dans ine moque de vin bian avec in morçà
d'suke, jhe bouet in bon café, prends ine petite
goutte de cougnat prr' me r'monter l'thieur et
jh'men vâs embaucher.

Tu deit pas cheir' de feublesse, qu'o décit Saint
Piârre et après ?

Eh b'n'amprès, à neuf heures, manjhe ine petite bou-
chée avec in p'tit mourçà d'feurmajhe à croûte
roujhe , bouet in bon cot d'vin bian p'rr me r'mon-
ter l'thieur et jh'men r'tôrne à mon tail !

C'est bon, qu'o dit Saint Piârre, tu as manjhé deux
foès avant déjhûner. Et à midi qu'étout qu'tu manj-
hes ?

Jhe manjhe la soupe, fais ine boune godaille avec dau
vin roujhe ...

Prr' te r'monter l'thieur, qu'o dit Saint Piârre, allons tu
peux continuer ...

Manjhe in p'tit d'jhigourit, in p'tit d'graton, si p'tit
qu'on prend o soutint ... Amprès, m'en vas faire in
bon sonjhe et à troué z-heures manjhe in p'tit
d'feurmajhe bian avec ine gusse d'ail ... Bouè in bon
cot d'vin bian ...

(Saint Piârre couminçait à teurper ! Il était pu
roujhe !).

Et amprès, qui dit.

Amprès, m'en vâs embaucher et à cinq heures, m'en
r'tôrne. Jhe manjhe deux, trois feuves avec de la
sau ou beun ine poume, ine pouère et jh'bouet in

Histoire patoisante charentaise

bon cot d'vin bian !

Au dyab' ton vin bian, qu'o décit Saint Piârre , tu manjhes toutes les heures ?

Et voué, qu'o dit l'aute, mais c'est que jh'marche à l'heure ancienne !

Arriv'ron jhi au bout, qu'o dit Saint Piârre, tu deit pas être abramit ; et amprès ?

Jhe manjhe à neuf heures, qu'o dit thiau gâs, manjhe ine boune soupe, fais ine godaille avec du vin roujhe, à râs bord, pas pu haut qu'les ranches, ine assiétée d'monjhettes, in p'tit restant d'daube de boeu, si o n-en at, in brin d'salade et m'en vâs m'saquer dans mon lit ! Etout pas temps ?

(Saint Piârre étit dans ine peutrassse ! « Ah ! Nation dau Yâbe, qui s'ébrettit, ah ! sacré-t-artoupan d'arbijhois ! Ah ! bande de kroumirs ! »).

Mais à manjher coum' vous fasez, vous deûriez être gras coum' des moines ! Et vous êtes teurtous seit coum' des coucous, qui dit, vous êtes fin gras coum' des balerit ! Vous êtes dont pas dla boune aspèce , pusque o vous profite pas ! Et vous créyez, qui dit, que jh'm'en vâs vous mette à l'engrais, moué ? Des gâs qui peuvant pas manjher d'huîtres sans saucisses ! Des manjheurs de daube de boeu et d'cagouilles au beurre, au prix qu'il est ! Fouratou, qui dit que jhe vous donne, etout, dau pâté truffé de Ruffec, prr' vous graisser les ballots ? « .

I décit à son vâlet : « Combeun n'en rest-t-ou chez

nous, de thiellés négociants là ?

Cinquante, qu'o dit l'vâlet.

Et qu'étout qui fazant dans l'coummarce ?

Quarante huit cultivateurs ... Un parcepteur, et la mouétié d'in député.

La mouétié d'in député, qu'o dit Saint Piârre, et coument thieu ?

Ah ! dame, qu'o dit l'vâlet, le gâs était en ballo-tajhe, i s'est trouvé copé en deux . I l'a-t-arrivé ithyi en deux mourças !

Et beun, qu'o dit Saint Piârre, acoute-me-beun, c'que jh'm'en vâs de sunifier étrouètement : tu vas m'en fout' quarante neuf dans in tombereau, verbalement, et tu zou foutras tout-à-thiu au purgatoùère. Tu leû donneras dau macaroni ine foue tous les deux jhours et quant'il arant souèt, qui dit, tu leû donneras dau poumat peuté. Pus' qui parlant teurjhou de se r'monter l'thieur avec leû cougnat-t-o les mettra d'apiomb !

Et thiau-là qui reste, qu'o décit l'vâlet, le cinquantième qu'allons-jhi n'en faire ?

Ah ! thieu-là qu'o dit Saint Piârre, tu me l'mettras d'coûté, i sarvirat d'gréffon ! O s'rait d'majhe que la race se parde ! ».

GOULEBENEZE



Troupe de théâtre patoisant du collège de Montguyon (2003) après l'interprétation de :
« LE CHARENTAIS QUI MANJHE SIX FOUES PAR JHOUR »

Le Calendrier du jardinage : Arbustes du printemps

Quelques arbustes pour fleurir le Printemps...

Pour fleurir votre jardin dès le Printemps vous pouvez choisir parmi ces quelques essences d'arbustes décoratifs et colorés.

Le Forsythia est l'un des premiers à fleurir, il annonce l'arrivée du printemps !

Ses longues tiges nues tout l'hiver se recouvrent d'un seul coup, de milliers de petites fleurs d'un jaune vif ! Il peut atteindre une hauteur de 2 à 3 m et tous les sols lui conviennent. Il aime les situations soleil ou mi ombre .

La Boule de neige (Virburnum opulus) produit aux mois de mai et juin de très nombreuses boules blanches originales. Elles seront suivies de baies, cette plante affectionne les coins humides.



La Spirée Vanhouttei, est un buisson compact qui se couvre d'abondantes petites fleurs blanches au printemps, sa taille adulte ne dépasse pas 1,70 m et préfère les sols frais et fertiles.

Le Lilas (syringa vulgaris) au parfum enchanté... Il en existe de nombreuses variétés au feuillage caduc et aux fleurs roses, blanches, bleues ou violettes. Il peut atteindre de 2 à 5 m de haut et préfère le plein soleil.

Le Weigélia qui offre en mai et juin d'abondantes fleurs dans différents tons de rose. Parfois, en septembre, il peut refleurir, sa taille adulte ne dépasse pas 2 m de haut, il aime les sols ordinaires et le plein soleil.

Le Deutzia qui se recouvre au printemps de petites fleurs blanches ou roses, ses feuilles sont vert tendre, sa hauteur est de 1 à 2 m, il aime le soleil et un sol riche. Sa floraison peut se poursuivre jusqu' en juillet.

Le cognassier du Japon possède des épines, ses tiges sont dispersées et désordonnées, elles portent une multitude de petites fleurs simples rouges. Il fleurit de Février à mai, sa taille adulte est de 3 m, exposition, soleil ou mi ombre .

Les Rhododendrons ont besoin de terre de bruyère, un sol acide, ils aiment la mi ombre, et fleurissent dès le mois d' avril .

Le magnolia denudata originaire de Chine, dépasse rarement 3 m de haut, ses fleurs blanches apparaissent de mars à mai.

Le camélia du Japon, ses fleurs apparaissent en février et peuvent persister jusqu' en mai. Il préfère une terre riche acide et fraîche, bien drainée il aime les situations mi ombre, abritée et peut atteindre 5 m de haut. Son feuillage est persistant et ses fleurs ressemblent aux roses.

Il n'est pas indispensable de tailler vos arbustes tous les ans, il faut intervenir lorsque leur ampleur devient trop importante. Afin de favoriser l'apparition de nouvelles branches qui sont toujours très florifères, dégagez le centre de l'arbuste. Supprimez les bois morts, ainsi que les branchages abîmés. Les arbustes à floraison printanière forment leurs boutons floraux l'été précédent, il ne faut surtout pas les tailler à cette période, La taille doit être exécutée

juste après la floraison, à la fin du printemps.



Les Recettes de saison



Pour cuisiner potirons et giraumons...(Pour 6 personnes)

Crème de giraumon

1,5 kg de giraumon et une branche de cèleri
quelques brins de ciboulette
une boîte de lait concentré non sucré

Cuire le giraumon coupé en morceaux avec la branche de cèleri coupée menu, juste en couvrant d'eau salée pendant une demi heure environ. Ajouter le lait concentré et mixer. Servir bien chaud en parsemant de ciboulette. Un plus: conserver une poignée de pépins, les nettoyer et les faire griller dans une poêle à sec ou au four ; les décortiquer et en saupoudrer le potage au dernier moment.

Poisson au giraumon

800 à 900 g de filet de poisson blanc, 1,500 kg de giraumon
20 cl de crème fraîche
le jus d'un demi citron
1 cuillère à café de cumin
1 cuillère à café de paprika
1 cuillère à café de coriandre
sel et poivre de Cayenne
1 gousse d'ail écrasée
3 cuillérées à soupe d'huile d'olive

Cuire le giraumon épluché et coupé en morceaux à la vapeur (5 à 7 min) égoutter et passer au mixer avec la crème fraîche.

Cuire les filets de poisson avec le filet de citron au micro ondes ou dans un peu d'eau ; Égoutter le poisson et le placer dans le fond d'un plat allant au four. Mélanger l'ail, le cumin, le paprika, la coriandre, un peu de poivre de Cayenne et l'huile d'olive ; verser le mélange sur le poisson et recouvrir de la purée de giraumon. Enfournier à four chaud 20 min environ.

Gâteau de semoule au potiron confit

1 litre de lait
150 g semoule 60 g de sucre plus 6 morceaux
2 œufs
4 cuillérées à soupe de confiture de potiron (recette dans le n° 01 décembre 2001)

Cuire la semoule en la versant dans le lait bouillant avec le sucre en poudre. Verser la semoule chaude sur les œufs battus.

Préparer un caramel blond avec les morceaux de sucre, dans un moule à soufflé ou à charlotte. Mettre la confiture sur le caramel dans le fond du moule, recouvrir avec la semoule et cuire à four chaud 15 mn. Placer quelques heures au réfrigérateur avant de démouler.

État Civil

Mariage

Félicitations à :

Annick GODICHAUD et Didier RUGEL mariés le 07 août 2004.

Lucie NDJOULI ELENGA et Sébastien PICHARDIE, domiciliés « Le Bourg », mariés le 28 août 2004

Naissances

Bienvenue à :

Jade, née le 25 novembre 2004 à Libourne, fille de Jean-François GLENISSON et Séverine RENOM, domiciliés « Les Sables »

Décès

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Laurence RIGAUD, décédée à « Vérines » le 28 août 2004 à l'âge de 98 ans

Andrée PETIT, décédée à Bordeaux le 19 août 2004, à l'âge de 76 ans

Alain RAMBAUD, décédé à Libourne, le 09 octobre 2004, à l'âge de 50 ans.

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00
sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sans rendez vous
de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois à 9h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 3 Janvier, le 4 Avril, le 4 Juillet et le 3 Octobre

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h15 à 16h00 et samedi de 9h00 à 11h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h50 et 16h30 à 18h00

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h à 12h.

PRIERE DE LA FORET

Homme ! Je suis la chaleur de ton foyer par
les froides nuits d'hiver, l'ombrage ami lorsque brûle le soleil d'été.

Je suis la charpente de ta maison, la planche de ta table.

Je suis le lit dans lequel tu dors et le bois dont tu fais tes navires.

Je suis le manche de ta houe et la porte de ton enclos.

Je suis le bois de ton berceau et de ton cercueil.

Je suis le pain de la bonté, la fleur de la beauté.

Écoute ma prière :

Ne me détruis pas !

